

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-062600-230

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES  
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, LRC  
1985, c C-36 DE :**

**GROUPE AIRMÉDIC INC.**

et

**12378744 CANADA INC.**

et

**9386149 CANADA INC.**

et

**CAPITAL AVIATION INC.**

et

**AIRMÉDIC INTERH INC.**

et

**AIRMÉDIC MÉDICAL INC.**

et

**AIRMÉDIC INC.**

Débitrices

et

**LA BANQUE LAURENTIENNE DU  
CANADA**

et

**FIERA PRIVATE DEBT FUND VI LP**

Requérantes

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

---

**DEMANDE POUR PROROGER LA PÉRIODE  
DE SUSPENSION DES PROCÉDURES**

(Article 11.02 de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des  
compagnies*, LRC 1985, c. C-36)

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN  
CHAMBRE COMMERCIALE DANS ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL LE  
CONTRÔLEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

**I. INTRODUCTION**

1. Les débitrices Groupe Airmédic inc., 12378744 Canada inc., 9386149 Canada inc., Capital Aviation inc., Airmédic InterH inc., Airmédic Médical inc. et Airmédic inc. (collectivement, les **Débitrices** ou **Groupe Airmédic**), forment une entreprise privée au Québec exclusivement dédiée au secours médical par avions et hélicoptères. Elles offrent un service essentiel d'assistance et de transport médical terrestre et aérien partout au Québec.
2. Restructuration Deloitte inc. (**Deloitte** ou le **Contrôleur**) agit comme Contrôleur aux actifs des sociétés du Groupe Airmédic dans le contexte des présentes procédures, suivant l'émission d'une ordonnance initiale par l'honorable juge David Collier, j.c.s. le 13 juillet 2023 (telle qu'amendée et reformulée, l'**Ordonnance initiale**).
3. Aux termes de la présente demande (cette **Demande**), le Contrôleur demande à cette Cour de proroger la Période de suspension (telle que définie ci-dessous) jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023 (la **Prorogation recherchée**) principalement afin de permettre au Contrôleur de présenter le 30 août prochain sa *Demande pour approuver une transaction et une distribution* datée du 16 août 2023 (**Demande en approbation**) visant l'approbation de la transaction envisagée entre Dessercom inc. et 15245788 Canada inc., en qualité d'acheteur (l'**Acheteur**), et les Débitrices (la **Transaction**), conformément au projet d'ordonnance communiqué au soutien des présentes comme **pièce R-1**.
4. Il est respectueusement soumis que la Prorogation recherchée est nécessaire et opportune dans les circonstances et est dans l'intérêt des parties prenantes des Débitrices.

**II. CONTEXTE**

5. Le 12 juillet 2023, la Banque Laurentienne du Canada ainsi que Fiera Private Debt Fund VI LP ont déposé une *Requête pour l'émission d'une ordonnance initiale, d'une ordonnance initiale modifiée et reformulée et pour mesures connexes* (la **Demande d'ordonnance initiale**).

6. Le 13 juillet 2023, une première ordonnance initiale a été rendue, laquelle apparaît au dossier de la Cour. Cette ordonnance, entre autres :
  - a) Nomme Deloitte à titre de « super » contrôleur dans le contexte des présentes procédures avec les pouvoirs notamment de mener les affaires des Débitrices et conclure des ententes, pour et au nom des Débitrices, en lien avec des transactions leur entreprise ou leurs actifs;
  - b) Émet une suspension de toutes procédures et de toutes mesures d'exécution entreprises ou pouvant être entreprises à l'égard du Groupe Airmedic et de ses administrateurs et dirigeants (la **Suspension des procédures**), pour une période initiale de dix (10) jours suivant la date de l'émission de l'Ordonnance initiale (la **Période de suspension**); et
  - c) L'autorisation pour le Contrôleur de négocier toute transaction pour la vente de l'Entreprise ou les Actifs des Débitrices et exécuter pour le compte de ces dernières tout contrat ou offre à cette fin.
7. Le 21 juillet 2023, une ordonnance initiale amendée et reformulée en vertu de la LACC a été rendue à l'égard des Débitrices prévoyant, entre autres, la prorogation de la Période de suspension des procédures jusqu'au 22 août 2023.
8. Suite à l'audition de retour sur l'Ordonnance initiale, qui a eu lieu les 20 et 21 juillet 2023, le Contrôleur a signé une offre d'achat de l'Acheteur vertu des pouvoirs qui lui ont été accordés aux termes de l'Ordonnance initiale.
9. Après la signature de cette offre d'achat, le Contrôleur a poursuivi ses discussions et négociations intensives avec l'Acheteur afin de finaliser la Transaction.
10. Ces discussions ont culminé avec la signature d'une convention d'achat en lien avec la Transaction en date du 15 août 2023 et la notification de la Demande en approbation.

### III. PROROGATION RECHERCHÉE

11. L'audition sur la Demande en approbation est prévue pour le 30 août 2023, soit après l'expiration de la Période de suspension autorisée aux termes de l'Ordonnance initiale.
12. La Prorogation recherchée est donc nécessaire pour permettre la présentation de la Demande en approbation et opportune dans les circonstances.
13. Le Contrôleur recommande la prorogation de la Période de suspension et est d'avis que les Débitrices auront assez de liquidités pour opérer jusqu'à la fin de la période visée par la Prorogation recherchée, tel qu'il appert des prévisions financières à jour communiquées *sous pli confidentiel* aux soutien de cette Demande comme **pièce R-2**.

14. Le Contrôleur est aussi d'avis que les Débitrices agissent et ont agi de bonne foi et avec diligence voulue et qu'aucun créancier ne subira de préjudice important en lien avec la Prorogation recherchée.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :**

**ACCUEILLIR** la présente *Demande pour proroger la période de suspension des procédures*;

**RENDRE** une ordonnance substantiellement conforme au projet ordonnance communiqué au soutien de la présente demande comme pièce R-1;

**LE TOUT** sans frais de justice sauf en cas de contestation.

Montréal, le 16 août 2023



---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
(Me Luc Morin, Me Guillaume Michaud, Me Noah Zucker et  
Me Julie Lacourcière)  
Avocats de **RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

1, Place Ville Marie, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1  
Téléphone : 514.847.4417 / 514.847.4533  
Télécopieur : 514.286.5474  
Courriel : [luc.morin@nortonrosefulbright.com](mailto:luc.morin@nortonrosefulbright.com)  
[guillaume.michaud@nortonrosefulbright.com](mailto:guillaume.michaud@nortonrosefulbright.com)  
[noah.zucker@nortonrosefulbright.com](mailto:noah.zucker@nortonrosefulbright.com)  
[julie.lacourciere@nortonrosefulbright.com](mailto:julie.lacourciere@nortonrosefulbright.com)  
Notification : [Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com](mailto:Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com)  
Notre référence : 1001258022

## DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Benoît Clouâtre, exerçant ma pratique au sein de Restructuration Deloitte inc. situé au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, province de Québec, H3B 0M7, district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

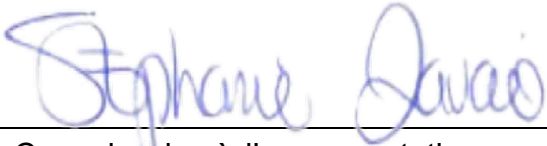
1. Je suis le représentant du Contrôleur dans le présent dossier;
2. Tous les faits allégués dans la présente *Demande pour proroger la période de suspension des procédures* sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ  
à Montréal, le 16 août 2023



**BENOÎT CLOUÂTRE**

Affirmé solennellement devant moi par  
moyen technologique,  
à Montréal, le 16 août 2023



Commissaire à l'assermentation pour le  
Québec



C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-11-062600-230

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES  
ARRANGEMENTS AVEC LES  
CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, LRC  
1985, c C-36 DE :**

**GROUPE AIRMÉDIC INC.**

et

**12378744 CANADA INC.**

et

**9386149 CANADA INC.**

et

**CAPITAL AVIATION INC.**

et

**AIRMÉDIC INTERH INC.**

et

**AIRMÉDIC MÉDICAL INC.**

et

**AIRMÉDIC INC.**

Débitrices

et

**LA BANQUE LAURENTIENNE DU  
CANADA**

et

**FIERA PRIVATE DEBT FUND VI LP**

Requérantes

et

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

---

### **LISTE DES PIÈCES**

---

**PIÈCE R-1 :** Projet d'Ordonnance

**PIÈCE R-2 :** Prévisions financières à jour (**Sous scellé**)

Montréal, le 16 août 2023

*Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.*

---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
(Me Luc Morin, Me Guillaume Michaud, Me Noah Zucker et  
Me Julie Lacourcière)  
Avocats de **RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

1, Place Ville Marie, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1  
Téléphone : 514.847.4417 / 514.847.4533  
Télécopieur : 514.286.5474  
Courriel : [luc.morin@nortonrosefulbright.com](mailto:luc.morin@nortonrosefulbright.com)  
[guillaume.michaud@nortonrosefulbright.com](mailto:guillaume.michaud@nortonrosefulbright.com)  
[noah.zucker@nortonrosefulbright.com](mailto:noah.zucker@nortonrosefulbright.com)  
[julie.lacourciere@nortonrosefulbright.com](mailto:julie.lacourciere@nortonrosefulbright.com)  
Notification : [Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com](mailto:Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com)  
Notre référence : 1001258022

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

Destinataire : **LISTE DE DISTRIBUTION**

**PRENEZ AVIS** que la Demande pour proroger la période de suspension des procédures sera présentée à l'un des juges de la Cour supérieure du district de Montréal, siégeant en chambre commerciale, le **22 août 2023**, au Palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, H2Y 1B6 à une heure et dans une salle à être déterminées par la Cour et communiquées à la liste de distribution.

Conformément aux paragraphes 78 et suivants de l'ordonnance initiale amendée et reformulée datée du 21 juillet 2023, toute partie qui souhaite s'opposer à cette Demande devra notifier une contestation écrite au plus tard le **18 août à 17h00**, heure de Montréal.

S'il n'y a pas de contestation dans ces délais, jugement pourrait être rendu sans audience. Des détails supplémentaires seront transmis à la liste de distribution avant l'audience.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

Montréal, le 16 août 2023



---

**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., s.r.l.**  
(Me Luc Morin, Me Guillaume Michaud, Me Noah Zucker et  
Me Julie Lacourcière)  
Avocats de **RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

1, Place Ville Marie, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1  
Téléphone : 514.847.4417 / 514.847.4533  
Télécopieur : 514.286.5474  
Courriel : [luc.morin@nortonrosefulbright.com](mailto:luc.morin@nortonrosefulbright.com)  
[guillaume.michaud@nortonrosefulbright.com](mailto:guillaume.michaud@nortonrosefulbright.com)  
[noah.zucker@nortonrosefulbright.com](mailto:noah.zucker@nortonrosefulbright.com)  
[julie.lacourciere@nortonrosefulbright.com](mailto:julie.lacourciere@nortonrosefulbright.com)  
Notification : [Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com](mailto:Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com)  
Notre référence : 1001258022



NO : 500-11-062600-230

**COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

Dans l'affaire de la *Loi sur les arrangements  
avec les créanciers des compagnies, LRC  
1985, c C-36* de :

**GROUPE AIRMÉDIC INC. ET AL.**

Débitrices

et

**LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA**

et

**FIERA PRIVATE DEBT FUND VI LP**

Requérantes

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**

Contrôleur

**DEMANDE POUR PROROGER LA  
PÉRIODE DE SUSPENSION DES  
PROCÉDURES**

(Article 11.02 de la *Loi sur les arrangements avec les  
créanciers des compagnies, RSC 1985, ch. C-36*)

**ORIGINAL**

BO-0042

# 1001258022

Mes Luc Morin, Guillaume Michaud,  
Noah Zucker Julie Lacourcière  
**NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA**  
S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
1 Place Ville Marie, bureau 2500  
Montréal (Québec) H3B 1R1 Canada  
Téléphone : +1 514 847.4747  
Télécopie : +1 514 286.5474  
[Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com](mailto:Notifications-mtl@nortonrosefulbright.com)